

Rabat, le 08/10/2013

COMMUNIQUE DE PRESSE N°16 /13

Aid Al Adha 1434 : la situation sanitaire du cheptel national est satisfaisante

A l'occasion de la fête de l'Aid Al Adha de cette année, l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) relevant du Département de l'Agriculture informe l'opinion publique que la situation sanitaire du cheptel national, notamment les ovins et les caprins, est satisfaisante et stable. Ce résultat est le fruit d'une veille sanitaire permanente, d'un encadrement sanitaire rapproché du patrimoine animal sur toute l'étendue du territoire national, des campagnes de vaccination et des traitements des animaux contre les principales maladies contagieuses et celles à incidence économique, réalisés par les services vétérinaires de l'ONSSA ainsi qu'aux efforts déployés par les éleveurs et les vétérinaires sanitaires mandatés tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire national.

Par ailleurs, et dans le cadre des mesures d'accompagnement prises par l'ONSSA à cette occasion, une permanence vétérinaire sera assurée au niveau des points de vente des animaux autorisés par les Autorités Locales pour les besoins de contrôle sanitaire vétérinaire des animaux.

De même et en vue d'apporter aux citoyens des conseils sanitaires et hygiéniques pratiques se rapportant à l'entretien des animaux, aux opérations d'abattage, d'examen de la carcasse et des abats ainsi qu'à la conservation des viandes et des peaux et la préservation de l'environnement, l'ONSSA a mis en place un dispositif de permanence vétérinaire sur l'ensemble des Provinces et Préfectures du Royaume.

Pour tout renseignement utile, les citoyens peuvent soit prendre attache directement le jour de l'Aïd avec les services vétérinaires provinciaux par téléphonie via [la liste des numéros](#) publiée sur le site web de l'ONSSA (www.onssa.gov.ma), soit accéder directement à ces conseils disponibles sur ledit site web.

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des missions de l'ONSSA visant la protection sanitaire du consommateur et la préservation de la santé animale.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, crée par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Contact : M. Abderrahman Hansal

Tél : 06 73 99 78 38

www.onssa.gov.ma